

Paris, le lundi 8 décembre 2025

**Monsieur Christophe GEHIN**  
**Directeur général des ressources humaines**  
**Ministère de l'Éducation nationale**  
**72 rue Regnault**  
**75013 Paris**

**Objet : Versements rétroactifs des indemnités REP/REP+ aux AED et AESH**

Monsieur le Directeur général des ressources humaines,

Dans le cadre des opérations actuellement en cours concernant les versements des indemnités REP et REP+ aux AED et aux AESH ayant exercé en éducation prioritaire, plusieurs difficultés apparaissent. Il nous semble essentiel que celles-ci soient prises en compte afin de ne pas mettre en difficulté les agents bénéficiaires.

En effet, ces versements rétroactifs, en raison de leur caractère exceptionnel, sont susceptibles d'impacter directement leurs droits sociaux (bourses sur critères sociaux, prestations de la CAF, prime d'activité...). Il appartient à l'employeur d'informer les agents concernés de la possibilité de déclarer ces revenus comme des revenus différés, selon le régime du quotient, permettant ainsi d'en atténuer les effets fiscaux. Dans ce cadre, nous estimons qu'il serait opportun que vos services se rapprochent de la Direction générale des finances publiques afin qu'une attestation fiscale adaptée, accompagnée d'une notice explicative sur ces modalités spécifiques, soit fournie aux agents.

S'agissant des prestations familiales, nous appelons également à ce que des modalités déclaratives particulières soient étudiées, afin d'éviter que les agents ne subissent une baisse ou une suppression de leurs droits du fait d'un versement ponctuel mais substantiel, lié uniquement à la régularisation tardive des primes. La précarité dans laquelle se trouve la majorité des bénéficiaires ne doit en aucun cas être aggravée par la perception différée de rémunérations auxquelles ils auraient dû légitimement avoir accès plus tôt.

Enfin, nous vous demandons d'intervenir au sujet des règles d'attribution des bourses, notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche, afin que les droits des enfants de ces agents ne soient pas injustement impactés par ces rappels de rémunération.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

**Elisabeth Allain-Moreno**  
**Secrétaire générale**



Copie à :

- Mme KOUBI Marjorie, conseillère sociale